

PLAN D'ACTION

— DE DÉVELOPPEMENT —
DURABLE

RETRAITE QUÉBEC

2017-2020

Table des matières

Message du président-directeur général _____	4
Introduction _____	5
Contribution de Retraite Québec à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 _____	6
Annexe – Orientations et objectifs gouvernementaux en développement durable non retenus _____	13



Message

du président-directeur général

C'est avec plaisir que je vous présente le premier plan d'action de développement durable de Retraite Québec. Couvrant la période de 2017 à 2020, ce plan d'action s'appuie sur la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 et témoigne de la volonté de l'organisation de consacrer une partie de ses efforts au développement durable.

Ce plan d'action répond à plusieurs objectifs de la Stratégie relevant des orientations suivantes : renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique, favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques ainsi qu'améliorer, par la prévention, la santé de la population.

De par la récente création de l'organisation, les mesures de ce plan d'action sont davantage axées sur la gestion interne, ce qui permettra d'harmoniser les pratiques et de maintenir les acquis. Les principes de développement durable sont au cœur des préoccupations quotidiennes de Retraite Québec. L'organisation pourra ainsi être très active en matière de développement durable au cours des prochaines années tant sur le plan environnemental que sur celui de l'engagement social, et ce, tout en portant une attention particulière à la dimension économique.

L'ensemble des unités administratives de Retraite Québec participeront à la mise en œuvre de ce plan d'action; déjà, plusieurs d'entre elles ont collaboré à son élaboration. Ce plan ne se veut pas limitatif, mais plutôt ouvert aux initiatives de ceux et celles qui sauront innover et à qui nous apporterons notre soutien.

Je remercie tout le personnel de Retraite Québec pour son engagement et sa contribution à l'égard du développement durable; cela nous amènera encore plus loin.

Le président-directeur général,

Michel Després, ASC

Introduction

Retraite Québec a pour mission d'administrer le Régime de rentes du Québec, les régimes de retraite du secteur public et le Soutien aux enfants. Elle assure l'encadrement des régimes complémentaires de retraite et des régimes volontaires d'épargne-retraite. De plus, elle fait la promotion de la planification financière de la retraite. Par sa mission, Retraite Québec concourt à l'évolution du système de retraite et contribue à la sécurité financière des Québécoises et des Québécois.

Tout comme lors de l'élaboration de son Plan stratégique 2017-2019, Retraite Québec a pris en compte l'ensemble des principes de développement durable lors de la rédaction de son Plan d'action de développement durable 2017-2020. D'ailleurs, elle s'inspire de ces principes pour orienter sa gestion administrative et sa démarche d'amélioration continue dans sa prestation de services. Les principes suivants orientent prioritairement ses actions :

- l'accès au savoir;
- l'efficacité économique;
- l'équité et la solidarité sociale;
- la participation et l'engagement;
- la prévention;
- la production et la consommation responsable;
- la protection de l'environnement;
- la santé et la qualité de vie.

Les 15 actions déterminées par Retraite Québec démontrent son engagement social et environnemental, bien que ce dernier ne soit pas directement lié à sa mission. L'organisation sensibilise son personnel à l'importance du développement durable tout en accomplissant des gestes concrets.

Il est à noter que le Plan d'action de développement durable 2017-2020 de Retraite Québec pourrait être mis à jour selon les circonstances.

Contribution de Retraite Québec à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

L'article 2 de la Loi sur le développement durable définit le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ».

Quant à la vision qui entoure la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, elle invoque « une société où la qualité de vie est et demeurera une réalité, qui est responsable, innovatrice et capable d'excellence dans toutes ses réalisations. Une société misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement, l'équité sociale et la vitalité culturelle et qui est inspirée par un État dont le leadership la mobilise vers l'atteinte de cette vision¹ ».

Il est important de souligner ici que la création même de Retraite Québec s'inscrit dans la vision de ce qu'est le développement durable et de la Stratégie. La mise en place d'un pôle d'expertise en retraite, la gestion rigoureuse et responsable des dépenses publiques ainsi que la réalisation d'économies sont tous des objectifs de développement durable.

Pour son premier plan d'action de développement durable (PADD), Retraite Québec s'est arrimée à la Stratégie, ce qui lui a permis de faire sa planification sur une base pluriannuelle, soit de 2017 à 2020. La Stratégie est constituée de 8 orientations et de 27 objectifs; les actions de Retraite Québec contribuent à trois de ces orientations et à neuf de ces objectifs. Il est à noter que les orientations et les objectifs issus de la stratégie gouvernementale qui n'ont pas été retenus sont présentés en annexe tel qu'il est mentionné dans les lignes directrices pour la rédaction d'un plan d'action de développement durable.

De plus, Retraite Québec répond aux trois activités incontournables² la concernant, qui visent à favoriser la cohérence des actions, soit :

- contribuer à l'atteinte des résultats visés en matière de gestion écoresponsable;
- prendre en compte les principes de développement durable;
- contribuer au Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable.



1. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*, Québec, 2015, p. 15.

2. Ces activités ont été désignées comme telles en raison de l'apport significatif que peuvent fournir les ministères et organismes, de leur caractère structurant et de leur portée dans la société.



Orientation gouvernementale 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Bien que le développement durable soit inscrit au cœur des préoccupations des organisations depuis 2008, l'intégrer aux actions quotidiennes reste un défi. Les actions de Retraite Québec porteront sur cinq des six objectifs gouvernementaux liés à cette première orientation.

Objectif gouvernemental 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique³

Action 1

Réaliser des interventions et prendre des mesures qualifiées d'écoresponsables en lien avec la gestion des ressources matérielles et des matières résiduelles

Indicateur	Cible	Responsable
Pourcentage de diminution du nombre d'impressions demandées à partir des postes de travail par rapport à 2016	Une diminution de 20 % du nombre d'impressions total d'ici le 31 décembre 2020	Vice-présidence aux services à l'organisation
Mise en œuvre d'une mesure en vue d'augmenter la récupération des matières résiduelles	D'ici le 31 décembre 2019	Vice-présidence aux services à l'organisation
Mise à la disposition des ministères et organismes des biens excédentaires de Retraite Québec pour leur réutilisation	D'ici le 31 décembre 2017	Vice-présidence aux services à l'organisation

Action 2

Favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectif et actif par les employés

Indicateur	Cible	Responsable
Diffusion d'une capsule de promotion sur le site intranet concernant l'utilisation des systèmes de visioconférence	D'ici le 31 décembre 2017	Direction générale de la planification et de la performance
Diffusion d'une capsule de promotion de l'outil de covoiturage sur le site intranet	D'ici le 31 décembre 2017	Direction générale de la planification et de la performance
Diffusion d'une capsule d'information sur le site intranet afin de promouvoir la semaine du transport collectif et actif	Annuellement	Vice-présidence aux services à l'organisation

3. Les ministères et organismes de 15 employés et plus mettent en œuvre des actions pour contribuer à l'atteinte d'au moins 5 des 9 résultats visés par la Stratégie 2015-2020 en matière de gestion écoresponsable, dont une action pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectif et actif par les employés.

Action 3

Renforcer la prise en compte de l'écoresponsabilité et des principes de développement durable dans la gestion des projets en technologies de l'information

Indicateur	Cible	Responsable
Sensibilisation des chefs de projets en technologies de l'information à l'écoresponsabilité et aux principes de développement durable	Une activité de sensibilisation d'ici le 31 décembre 2017	Vice-présidence aux technologies de l'information

Action 4

Sensibiliser tous les membres du personnel, y compris les gestionnaires, à l'écoresponsabilité lors de la planification de leurs rencontres

Indicateur	Cible	Responsable
Mise à jour et diffusion de l'aide-mémoire pour l'organisation de rencontres écoresponsables	Diffusion de l'aide-mémoire d'ici le 31 décembre 2017 Diffusion d'une capsule d'information sur le site intranet afin de rappeler les bonnes pratiques au cours de l'année 2019	Direction générale de la planification et de la performance

Objectif gouvernemental 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics⁴

Action 5

Intégrer le processus de prise en compte des principes de développement durable dans les actions structurantes de Retraite Québec

Indicateur	Cible	Responsable
Mise à jour et diffusion du guide de pratiques écoresponsables	Diffusion du guide d'ici le 31 décembre 2018	Direction générale de la planification et de la performance

4. Les ministères et organismes doivent mettre en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de cet objectif.

Objectif gouvernemental 1.3

Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales

Action 6

Soutenir la commission parlementaire chargée de la consultation publique sur le Régime de rentes du Québec

Indicateur	Cible	Responsable
Production d'un document d'analyse en appui à la consultation	D'ici le 31 décembre 2017	Vice-présidence aux politiques et aux programmes

Objectif gouvernemental 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

Action 7

Mettre en valeur le développement durable dans les communications de l'organisation

Indicateur	Cible	Responsable
Nombre de fois que le développement durable a été mis en valeur	13 fois entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2017	Vice-présidence aux services à l'organisation
	15 fois entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2018	
	17 fois entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2019	
	20 fois entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2020	

Action 8

Mesurer les connaissances du personnel concernant le développement durable

Indicateur	Cible	Responsable
Réalisation de deux sondages	Réalisation du premier sondage en 2017 Réalisation du deuxième sondage en 2020	Direction générale de la planification et de la performance

Objectif gouvernemental 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial⁵

Agenda 21
Culture
aujourd'hui
demain

Action 9

Favoriser la participation du personnel à la vie culturelle

Indicateur	Cible	Responsable
Nombre d'activités offertes	Trois activités annuellement	Direction générale de la planification et de la performance



Orientation gouvernementale 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

L'un des objectifs du développement durable consiste à ce que l'ensemble de la population puisse subvenir à ses besoins de base afin de créer une société équitable, résiliente et dynamique. Chaque citoyen et citoyenne a son rôle à jouer, mais les organisations gouvernementales telles que Retraite Québec doivent agir afin de renforcer les liens sociaux existants, l'autonomie financière ainsi que pour favoriser les interactions entre les différentes communautés. L'accessibilité doit être possible pour tous afin que chaque personne puisse exercer ses droits et avoir la possibilité de travailler. Par l'action communautaire, les employés de Retraite Québec pourront aider à amoindrir les problèmes liés aux phénomènes de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Objectif gouvernemental 4.1

Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables

Action 10

Promouvoir le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) auprès de l'ensemble des gestionnaires afin d'accroître le nombre de projets d'emploi

Indicateur	Cible	Responsable
Proposition d'un projet PDEIPH au Centre de services partagés du Québec, responsable d'administrer ce programme	Annuellement	Vice-présidence aux services à l'organisation

5. Les ministères et organismes doivent mettre en œuvre une action pour contribuer à l'atteinte de l'un ou l'autre des 27 objectifs de la Stratégie 2015-2020 en lien avec l'Agenda 21 de la culture du Québec, y compris l'objectif 1.5 spécifique à la culture.

Action 11

Mettre en œuvre une campagne visant à sensibiliser les 35-54 ans à l'importance de planifier financièrement leur retraite

Indicateur	Cible	Responsable
Réalisation d'une campagne publicitaire	Annuellement	Vice-présidence aux services à l'organisation

Action 12

Harmoniser les sessions d'information et de préparation à la retraite

Indicateur	Cible	Responsable
Premières sessions harmonisées offertes	D'ici le 31 décembre 2017	Vice-présidence aux services à la clientèle

Objectif gouvernemental 4.2

Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

Action 13

Favoriser la participation du personnel à des activités qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

Indicateur	Cible	Responsable
Nombre d'activités organisées	Deux activités annuellement	Direction générale de la planification et de la performance

Objectif gouvernemental 4.3

Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés

Action 14

Favoriser la participation du personnel à des collectes de fonds et d'objets pour soutenir les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés

Indicateur	Cible	Responsable
Nombre de collectes	Deux collectes annuellement	Direction générale de la planification et de la performance



Orientation gouvernementale 5

Améliorer par la prévention la santé de la population

La Loi sur les services de santé et les services sociaux, la santé et le bien-être « a pour but le maintien et l'amélioration de la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie⁶ ». Ainsi, il est important de prévenir les maladies et d'assurer un épanouissement physique et mental de la population en développant une culture de prévention en santé et sécurité, des mesures favorisant l'activité physique et sa valorisation, et ce, tout en réduisant les obstacles et les risques pour y avoir accès. Le tout doit se réaliser dans un environnement sécuritaire où les risques sont limités.

Objectif gouvernemental 5.1

Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie

Action 15

Offrir aux employés un milieu de travail collaboratif, sain, stimulant et respectueux, favorisant la santé et le mieux-être

Indicateur	Cible	Responsable
Obtention de la certification à la norme « Entreprise en santé »	31 décembre 2019	Vice-présidence aux services à l'organisation

6. RLRQ, chapitre S-4.2 article 1.

Annexe – Orientations et objectifs gouvernementaux en développement durable non retenus

Les objectifs suivants n'ont pas été retenus parce qu'ils concernent moins les compétences de Retraite Québec que ceux qui ont été présentés dans ce plan d'action.



Orientation gouvernementale 1

Objectif gouvernemental 1.6

Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie



Orientation gouvernementale 5

Objectif gouvernemental 5.2

Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

Le PADD de Retraite Québec n'inclut pas la mise en œuvre d'actions particulières liées aux orientations suivantes, qui sont prévues dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.



Orientation gouvernementale 2

Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable



Orientation gouvernementale 3

Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité



Orientation gouvernementale 6

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités



Orientation gouvernementale 7

Soutenir la mobilité durable



Orientation gouvernementale 8

Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

Stratégie gouvernementale
de développement
durable

2015
➔➔➔ 20

